

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

### ERES SELECTION PME - Part G

**Fonds d'épargne salariale soumis au droit français. Ce fonds est géré par la société de gestion de portefeuille Eres Gestion.**

**Nom du produit** | ERES SELECTION PME

**Nom de l'initiateur du PRIIP** | Eres Gestion

**Code AMF** | 990000132119

**Site internet** | [www.eres-group.com/eres-gestion](http://www.eres-group.com/eres-gestion)

Appelez le 01 76 49 75 35 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Eres Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Eres Gestion est agréée en France sous le n° GP 07000005 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés** | 01/04/2026

## AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type** | ERES SELECTION PME (ci-après le « FCPE ») est un fonds d'épargne salariale de droit français constitué sous forme de Fonds commun de placement d'entreprise pour l'application :

- de divers accords de participation négociés entre les entreprises et leur personnel,
- des divers plans d'épargne d'entreprise, plan d'épargne pour la retraite collectif, plan d'épargne retraite, plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises, établis entre les entreprises et leurs personnels.

**Durée** | Le FCPE a été créé le 04/12/2015 pour une durée de 99 ans.

**Objectifs** | Le FCPE de classification "actions des pays de l'Union Européenne" est un fonds nourricier du FCP ERES MULTIGESTION PME également classé "actions des pays de l'Union Européenne" dont l'objectif de gestion est de surperformer l'indice Morningstar Developed Europe Small Cap Target Market Exposure NR EUR calculé dividendes réinvestis sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum. A ce titre, l'actif du FCPE ERES SELECTION PME est investi en totalité et en permanence en parts ES du fonds maître « ERES MULTIGESTION PME » et à titre accessoire en liquidités. La performance du fonds sera différente de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

L'orientation du fonds maître ERES MULTIGESTION PME est la suivante :

*Les investissements sont réalisés uniquement dans des OPC dont ETF (jusqu'à 100% d'OPCVM et jusqu'à 10% de FIVG ou FCPR)*

*Le FCP sera investi entre 75% et 100 % de son actif dans des OPC actions investis sur les marchés de l'Union européenne dont la France et plus particulièrement dans des valeurs de petites et moyennes entreprises et d'entreprises de taille intermédiaire éligibles au PEA PME dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 milliards d'euros ou l'a été à la clôture d'un au moins des quatre exercices calendaires précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres de la société émettrice.*

*Le processus de gestion du FCP repose sur une sélection d'OPC, dont ETF, dont la combinaison est issue de la grille d'allocation définie par la société de gestion et qui précise le pourcentage investi dans chaque OPC. Un comité de gestion se réunit régulièrement pour examiner la grille d'allocation des différents OPC sous-jacents et le cas échéant pour la faire évoluer dans les limites d'exposition du FCP indiquées ci-après.*

*Les critères de sélection des OPC reposent sur:*

- une analyse qualitative des sociétés de gestion sélectionnées, cette approche se fonde principalement sur la qualité des équipes de gestion, du processus de gestion, de l'organisation du contrôle interne et des agrégats financiers de la société de gestion.
- une analyse quantitative des OPC par rapport à leur indice et/ou à leur univers concurrentiel en analysant le rapport performance/volatilité

*d'un OPCVM sur 1, 3, 5 ans ou plus d'un même univers d'investissement.*

*Fourchettes d'exposition du FCP via les OPC qu'il détient et par rapport à son actif net : actions de 75% à 100% - obligations dont obligations spéculatives de 0% à 25% - fourchette de sensibilité de la poche obligataire de -5 à +5 - change de 0% à 10% (hors pays de l'Union Européenne).*

**Classification AMF** | Actions des pays de l'Union Européenne

**Investisseurs de détail visés** | Le FCPE est destiné aux salariés, anciens salariés, mandataires sociaux, retraités et préretraités de l'Entreprise adhérente ou d'une entreprise qui lui est liée le cas échéant et selon les dispositions du plan d'épargne salariale. Le FCPE est destiné à tous souscripteurs souhaitant être principalement exposés aux marchés actions de l'union européenne de toutes capitalisations et plus particulièrement aux petites et moyennes capitalisations tout en acceptant de s'exposer aux risques des marchés sur une période de 5 ans minimum. Il s'adresse à des investisseurs qui acceptent un risque de perte en capital. Les parts de ce FCPE ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux résidents des Etats-Unis/« U.S. Person » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « U.S. Person » telles que définies dans le Règlement du FCPE.

**Affectation des revenus** | Capitalisation pure

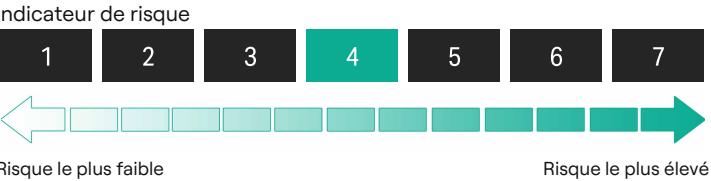
**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** | Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès de notre centralisateur. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

**Fréquence de valorisation** | La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français. La Société de Gestion peut mettre en place un mécanisme de plafonnement des rachats « Gates » dont les modalités de fonctionnement sont décrites à l'article 15 - Rachat du Règlement.

**Dépositaire** | CACEIS BANK

Le prospectus, le DIC, les rapports et les comptes périodiques du fonds maître ERES MULTIGESTION PME sont disponibles sur simple demande auprès de Eres Gestion.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce FCPE pour une durée supérieure à 5 années.

⚠ Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) I

Ce que vous obtiendrez de ce FCPE dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence du fonds maître au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans  
Exemple d'Investissement : 10 000 €

| Scénarios     |                                                                                                                                                                                 | Si vous sortez après<br>1 an | Si vous sortez après<br>5 ans<br>(Période de détention<br>recommandée) |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Minimum       | Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. |                              |                                                                        |
| Tensions      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                                                          | 6 830 €                      | 4 420 €                                                                |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                                                                                          | -31.70%                      | -15.07%                                                                |
| Défavorable   | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                                                          | 6 830 €                      | 8 550 €                                                                |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                                                                                          | -31.70%                      | -3.08%                                                                 |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                                                          | 9 720 €                      | 11 200 €                                                               |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                                                                                          | -2.80%                       | 2.29%                                                                  |
| Favorable     | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                                                          | 14 740 €                     | 16 390 €                                                               |
|               | Rendement annuel moyen                                                                                                                                                          | 47.40%                       | 10.39%                                                                 |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2025.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2024.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI ERES GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

|                                 | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans<br>(Période de détention recommandée) |
|---------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Coûts totaux                    | 655 €                     | 1 581 €                                                          |
| Incidence des coûts annuels (*) | 6.55%                     | 2.74% chaque année                                               |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5.03% avant déduction des coûts et de 2.29% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous propose ce FCPE afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                         |                                                                                                                                                                                                                                                               | Si vous sortez après 1 an |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coûts d'entrée                                                    | 5.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.                                                              | jusqu'à 500 EUR           |
| Coûts de sortie                                                   | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.                                                                                                                                                                                                      | 0 EUR                     |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                            |                                                                                                                                                                                                                                                               |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1.63% de la valeur de votre investissement par an. Ces frais sont fondés sur une estimation des coûts qui seront prélevés sur le prochain exercice clos.                                                                                                      | 155 EUR*                  |
| Coûts de transaction                                              | 0.00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 0 EUR                     |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions              |                                                                                                                                                                                                                                                               |                           |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement     | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.                                                                                                                                                                                                | 0 EUR                     |

\*Ce montant est calculé sur la base d'un investissement de 9 500 EUR, soit 10 000 EUR diminué des coûts d'entrée de 500 EUR.

Une quote-part des frais de gestion sert à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

**Période de détention recommandée** | supérieure à 5 ans

La période de détention recommandée a été calculée en adéquation avec l'objectif d'investissement du FCPE. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propres aux plans d'épargne salariale et retraite.

Vous pouvez racheter votre investissement sans pénalités à tout moment pendant cette période de détention recommandée, ou conserver votre investissement plus longtemps. La Société de Gestion peut mettre en place un mécanisme de plafonnement des rachats « Gates » ou prolonger le préavis de rachat selon les modalités de fonctionnement décrites à l'article 15 « Rachat » du Règlement du FCPE.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez envoyer un courrier à Eres Gestion, Service Réclamations au 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02 ou un email à l'adresse électronique [contact@eres-group.com](mailto:contact@eres-group.com).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter notre politique en vigueur à l'adresse suivante : [traitement-des-reclamations.pdf](#) ([eres-group.com](#)).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Ce FCPE est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le règlement du FCPE ou sur le site internet : [www.eres-group.com/eres-gestion](http://www.eres-group.com/eres-gestion).

Le règlement, les derniers documents périodiques et d'autres documents d'informations relatifs au FCPE sont disponibles en français sur le site internet [www.eres-group.com/eres-gestion](http://www.eres-group.com/eres-gestion), ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres Gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02.

**Teneur de compte conservateur de parts** | Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaître son identité.

**Conseil de surveillance** | Le Conseil de surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de parts et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son rôle principal consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.

**Fiscalité** | La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

**Performances passées** | Les informations relatives aux performances passées réalisées les 4 dernières années sont disponibles sur le site [www.eres-group.com/eres-gestion](http://www.eres-group.com/eres-gestion).

**Caractéristiques ESG** | Le FCPE est classé Article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité (« SFDR »). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'annexe précontractuelle disponible sur le site internet [www.eres-group.com/eres-gestion](http://www.eres-group.com/eres-gestion).

**Scénarios de performance** | Les scénarios de performance sont mis à jour chaque mois. Vous pouvez consulter l'historique des scénarios sur le site [www.eres-group.com/eres-gestion](http://www.eres-group.com/eres-gestion).